

Communiqué de presse
Paris, le 4 février 2025

Hausse de la taxe sur les billets d'avion : une mauvaise nouvelle pour l'économie française

La FNAM regrette l'inclusion dans le projet de Loi de Finances (PLF) 2025 d'une nouvelle hausse de la fiscalité sur les billets d'avion n'ayant fait l'objet d'aucune étude d'impact économique. Cette décision aura pour conséquence immédiate de renchérir la continuité territoriale, de nuire à la compétitivité du secteur et de limiter les moyens des compagnies aériennes de financer leur transition énergétique. Elle entraînera enfin la disparition de plusieurs milliers d'emplois en 2025, notamment au sein de PME françaises proposant des services d'aviation d'affaires.

La FNAM avait pourtant rappelé les fragilités structurelles du transport aérien français et plaidé auprès du gouvernement pour des aménagements réduisant les pertes financières pour les compagnies aériennes en gardant à cette taxe un caractère exceptionnel comme c'est le cas pour d'autres secteurs. Elle n'a manifestement pas été entendue.

Cette décision et l'absence de définition d'une stratégie pérenne pour le transport aérien français pourrait avoir de lourdes conséquences alors que l'aérien représente :

- plus de 570 000 emplois soit 2,1 % de l'emploi total en France*
- plus de 1,8 % du PIB français
- un des fleurons de l'industrie et de l'ingénierie française
- une garantie de souveraineté nationale et de maillage territorial
- un vecteur de rayonnement international

L'ensemble des acteurs du secteur opèrent actuellement les chantiers de leur transformation qui demandent des investissements colossaux. Ils ont plus que jamais besoin du soutien du gouvernement pour les accompagner.

Le transport aérien français dresse donc un constat clair de la situation. Il a besoin de manière urgente de stabilité fiscale et durable afin de financer la transition écologique qu'il a engagée, de disposer d'infrastructures aéroportuaires et de navigation aérienne accessibles et efficaces et enfin d'un cadre au niveau européen lui garantissant des conditions de concurrence équitable avec les compagnies de pays tiers à l'Union européenne.

Pascal de Izaguirre rappelle ainsi que « *le transport aérien ne peut servir chaque année en France de variable d'ajustement à la politique budgétaire alors qu'il est vu, partout ailleurs dans le monde, comme un vecteur de souveraineté et de développement économique. Sa contribution en la matière devrait être reconnue à sa juste valeur et lui garantir la stabilité fiscale et réglementaire indispensable afin de concilier transition écologique et compétitivité à l'échelle globale* ».

*<https://www.fnam.fr/wp-content/uploads/2025/01/2025-01-17-Etude-sur-le-poids-socio-economique-et-l-importance-strategique-d-un-transport-aerien-base-en-France.pdf>

À propos de la FNAM - Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers

La FNAM est l'organisation professionnelle du secteur aérien représentant plus de 95% du transport aérien français. Au travers de 7 groupements professionnels - la **CSTA** (Chambre Syndicale du Transport Aérien), la **CSAE** (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale) – l'**EBAAA France** (European Business Aviation Association) – le **GIPAG France** – Groupement des Industriels et Professionnels de l'Aviation Générale) – le **GPMA** (Groupement des Professionnels des Métiers de l'Aérien) - le **SNEH** (le Syndicat National des Exploitants d'Hélicoptères) et l'**UAF** (Union des Aéroports Français) - elle fédère 9 métiers et représente plus de 370 entreprises, soit plus de 100 000 emplois dont 65 000 en compagnies aériennes, 15 000 dans l'assistance en escale et gestionnaire d'aéroports et près de 20 000 dans les autres secteurs. La FNAM représente les intérêts collectifs de la profession sur les questions économiques, sociales, environnementales, techniques et réglementaires. Son objectif est de préserver l'excellence du secteur, de développer les emplois sur l'ensemble du territoire et d'accompagner la transition énergétique.

Retrouvez les actualités de la FNAM sur : [LinkedIn](#) et [X](#) Plus d'informations sur www.fnam.fr –

Contacts presse : fnam@babylone.fr

Paul Joachim - 06 04 59 51 08

Lorraine Brucker-Romac - 06 58 24 80 12